



**Présents** : ANCHORDOQUY Jean Michel, IBARROLA Pascal-  
SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- ETCHEVERRY  
Bernadette- - INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean  
Pierre,

**Absent** : ARROSSA Lidia- ONDICOL Beñat - URRIZAGA Peio

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

*Présents : 11/14*

### **63/2022- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des  
Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition  
de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté  
d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai  
2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 11 octobre 2022 relatif aux évaluations de transferts de  
charges ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et  
en avoir délibéré :

- approuve le rapport de la CLECT du 11 octobre 2022 tel que présenté en annexe ;
- autorise M./Mme le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en  
vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant  
à cette affaire.

